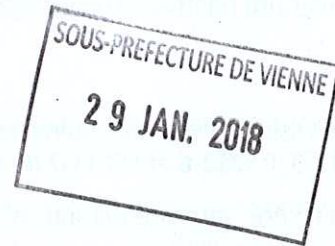


CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 janvier 2018

Date de la convocation : 17 janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 51



Etaient présents :

M. Thierry KOVACS,
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Patrick CURTAUD, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Absent suppléé : M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Manuel BELMONTE à M. Frédéric BELMONTE, Mme Michèle CEDRIN à M. Pascal CHAUMARTIN, Mme Mari Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Jean-François MERLE à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, M. Jacques THOIZET à M. Christophe BOUVIER, Mme Blandine VIDOR à M. Sylvain LAIGNEL.

Absent : M. Adrien RUBAGOTTI

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** : Représentation de Vienne Condrieu Agglomération dans le Syndicat intercommunal pour l'aménagement du bassin hydraulique de la Varèze et du Saluant

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Le 4 janvier 2018, Vienne Condrieu Agglomération a installé son nouveau conseil communautaire ainsi que son Président, Vice-présidents et autres membres du bureau.

La nouvelle Agglomération doit également délibérer pour désigner ses représentants dans les structures extérieures dont elle est membre.

Le Syndicat intercommunal pour l'aménagement du bassin hydraulique de la Varèze et du Saluant exerce une compétence d'entretien et d'aménagement des rivières Varèze, Suzon et Saluant. La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (ViennAgglo) était membre de ce syndicat en représentation-substitution des communes des Côtes d'Arej, Reventin Vaugris et Chonas l'Amballan.

A compter du 1^{er} janvier 2018, Vienne Condrieu Agglomération intervient donc en lieu et place de ViennAgglo au sein de ce syndicat.

Conformément à l'article L5711-3 du CGCT, la nouvelle Agglomération dispose de 6 sièges de titulaire et de 3 sièges de suppléant au sein du comité syndical du syndicat pour lequel il convient de désigner les représentants dans le cadre d'une élection à scrutin secret et à la majorité absolue. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au bout de deux tours de scrutin, le troisième tour est acquis à la majorité relative. En cas d'égalité de voix, c'est le candidat le plus âgé qui est élu.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5214-21-II, L 5711-1, L 5711-3, L 5212-6 et L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté inter préfectoral n°38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1^{er} janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU les statuts en vigueur du Syndicat intercommunal pour l'aménagement du bassin hydraulique de la Varèze et du Saluant,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, après accomplissement des formalités réglementaires,

PROCEDE à l'élection des délégués titulaires et suppléants au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal pour l'aménagement du bassin hydraulique de la Varèze et du Saluant,

DESIGNE ses représentants **A L'UNANIMITE** des suffrages (50 voix pour chacun des candidats) comme suit :

| Délégués titulaires | Délégués suppléants |
|-----------------------|---------------------|
| Gérard LAMBERT | Jean-Paul PEPIN |
| Roger BOITON | Philippe ROYER |
| Jean ANDRIEUX | Michel THOMMES |
| Gérard GUIGUE | |
| Roland GASPARINI | |
| Pierre PELLOUX-PRAYER | |

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 24 janvier 2018

Le Président certifie que la présente délibération
et a été publiée le

29 JAN. 2018



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat